



## Droit de garde pour mes enfants

Par **rosita**, le **28/04/2008** à **14:22**

bonjour,

suite a ces vacances mon enfant de 8 ans ne souhaite plus venir chez moi au prochaine vacances . quels sont mes droits et que peut faire leur mere?

de plus suite a notre divorce si l'un des parents venait a partir de notre communauté urbaine les frais pour venir chercher les enfants étaient a sa charge ce qui est mon cas. cependant leur mere va bientôt demenager comment va t'on faire pour les frais de transport? est ce toujours moi qui vais les avoir a ma charge ou cela va t il etre moitié moitié avec mon ex-femme?

merci pour vos réponse

Par **sozzo**, le **28/04/2008** à **17:55**

Bonjour rosita,

Votre fils n' a que 8 ans et pas en âge de décider ce qu'il veut faire, il doit obéir à ses parents.

Vous avez un jugement qui vous dit quand le prendre, respecter le et aller chercher votre fils pour votre droit de visite et d'hébergement. Votre ex est obligé de vous le laisser, si elle ne veut pas, vous portez plainte pour non-présentation d'enfants et cela à chaque fois qu'elle refuse. Si cela dure, resaisissez le jaf pour modifier votre jugement.

Par contre, concernant vos frais de transport, j'avoue ne pas savoir, peut être que quelqu'un d'autre nous donnera son avis ou ses compétences pour vous aider.

Bonne journée.